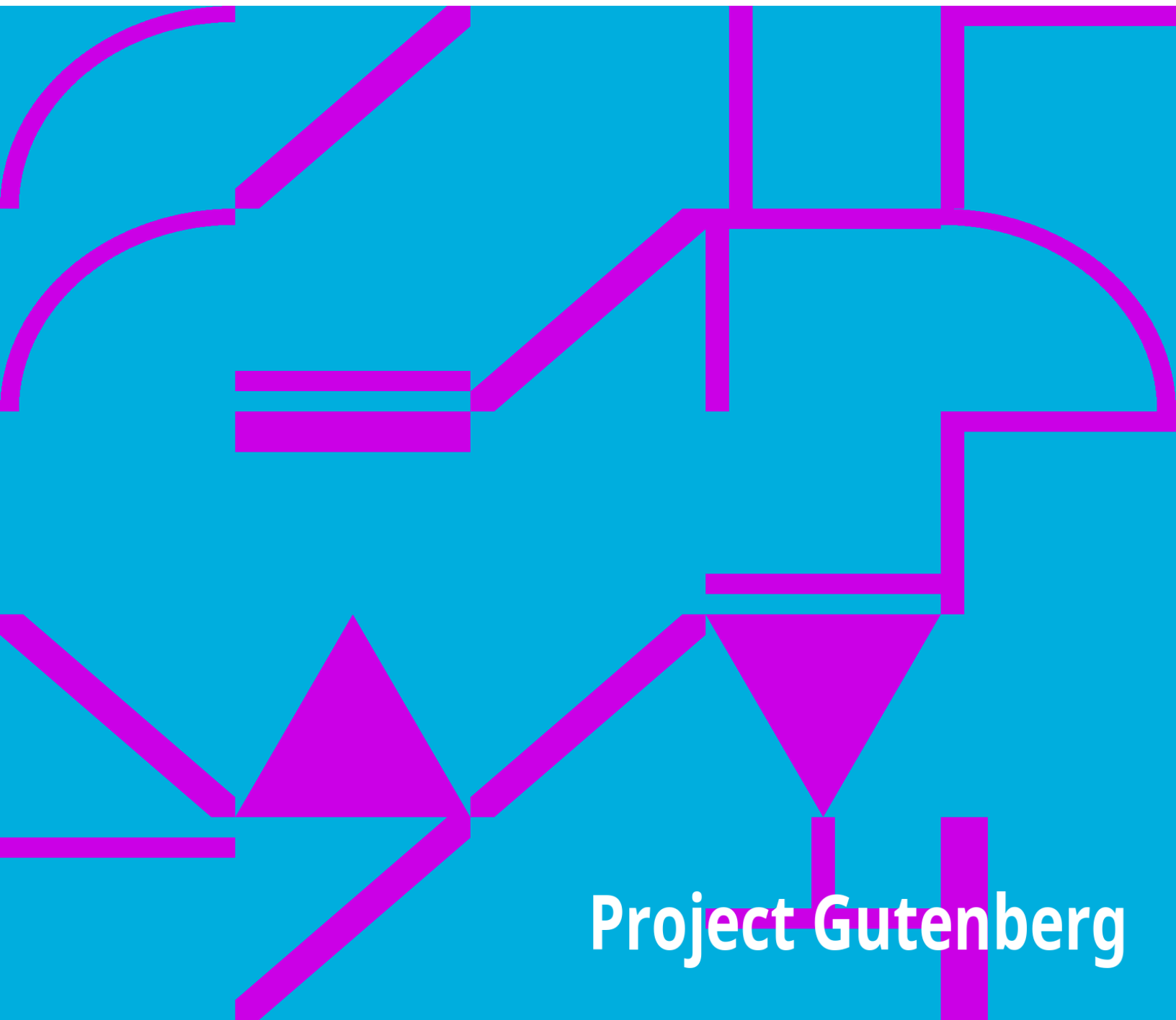


Un tournoi à Romans en 1484

Ulysse Chevalier



Project Gutenberg

Un tournoi à Romans en 1484

Ulysse Chevalier



Project Gutenberg

The Project Gutenberg eBook of Un tournoi à Romans en 1484

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Un tournoi à Romans en 1484

Author: Ulysse Chevalier

Release date: February 1, 2004 [eBook #10824]

Most recently updated: October 28, 2024

Language: French

Other information and formats: www.gutenberg.org/ebooks/10824

Credits: Produced by Produced by Robert Connal and the Online Distributed

Proofreading Team from images generously made available by gallica

(Biblioth que nationale de France) at <http://gallica.bnf.fr>.

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK UN TOURNOI
À ROMANS EN 1484 ***

UN TOURNOI À ROMANS

en 1484

PAR LE Dr ULYSSE CHEVALIER

ROMANS
1888

UN TOURNOI À ROMANS

En 1673, parut à Grenoble, sans nom d'auteur, un petit volume, aujourd'hui fort rare, contenant le récit, naturellement très fantaisiste, de l'amour de Zizim, prince ottoman, pour Philippine de Sassenage ¹.

De ce roman justement attribué à Guy Allard, avocat au Parlement, nous avons extrait la description archaïque d'un tournoi qui aurait eu lieu à Romans, aux fêtes de la Pentecôte (6, 7 et 8 juin de l'année présumée 1484), à l'occasion du mariage d'Antoine de Montchenu avec Louise de Clermont.

Si le récit romanesque que nous publions avec les notes historiques et biographiques qu'il comporte, est de pure fantaisie, les lieux, les faits, les personnes qui le constituent sont conformes, de tout point, à la vérité historique.

Le lieu de cette fête chevaleresque est indiqué sur la *grande place*. C'était, en effet, à cette époque, la seule place qu'il y eut à Romans. Elle était au centre de la ville, bien abritée et nivelée, assez spacieuse, car alors la rangée des maisons qui en forme le côté

méridional n'existait pas: ce qui donnait à cette arène une longueur de 100 mètres et une largeur de 35, et enfin permettait d'adosser, sans encombrement, contre l'église les estrades, gradins et échafauds que l'on construisait lorsque l'on célébrait des jeux chevaleresques et des fêtes populaires sur cette place. Les trois autres côtés étaient bordés par des édifices particuliers, dont, aux jours de fêtes, les salles et les chambres, les balcons et les croisées devenaient pour de nombreux spectateurs des loges et des stalles, aussi commodes que peu coûteuses.

Déjà, dans ce champ clos, il s'était donné plusieurs fois des joûtes et des tournois comme on le voit par les comptes municipaux. Ainsi, le 21 janvier 1428, il fut alloué à Durand Reynier, un des syndics (consul), 25 sols 1/2 tournois, plus 1 florin 8 gros qui avaient été employés à préparer, pour l'honneur de la ville, des *lysses* (lices) où la noblesse devait combattre à cheval (*equester*) avec des lances (*in astiludiis*). Le 15 juillet 1430, nouvelle dépense par ordre du gouverneur de la province pour le tournoi donné à l'occasion de la réunion des trois ordres ou États-généraux à Romans. Le compte fait mention de barrières, de pieux, de tentes, de cordages. Le 1er mai 1431, solde de 5 florins pour les frais nécessités par certaines joûtes, etc.

Nous croyons devoir rappeler, à propos de l'épisode romanesque qui fait le sujet de ce récit, que pendant le moyen-âge et même jusqu'à la Révolution, la ville de Romans, à cause de sa position centrale, de sa route et de son pont très fréquentés, a été une cité importante du Dauphiné. De grands personnages y ont séjourné ou passé: souvent on y a réuni les États-généraux de la province, célébré des drames religieux et, comme on vient de le rappeler, donné des jeux chevaleresques.

Les noms des *tenants* et *assaillants* de ce tournoi, au nombre de 84, ainsi que les signes héraldiques qu'ils portaient sur leurs casques sont parfaitement exacts: car, on le sait, Guy Allard avait une grande connaissance des généalogies et des armoiries dauphinoises. Toutefois, dans le but de flatter de hauts personnages, les nobles

champions qu'il désigne comme ayant pris part à cette fête, sont en général choisis parmi les ancêtres des membres des familles qui, à l'époque de l'impression du roman de *Zizimi*, occupaient de grandes positions, surtout dans la magistrature.

Pour distinguer entre eux les combattants cachés sous leur armure, l'auteur orne le casque de chacun d'eux, d'un cimier héraldique représentant la figure principale de leurs armoiries, et dans le cas où celles-ci ne contenaient pas des signes particuliers ou en avaient de trop compliqués, il leur donne un timbre de fantaisie. Nous nous efforcerons de réparer cette inexactitude ou cette lacune en décrivant, après une petite note biographique, les vrais blasons de chacun des combattants, tenants et assaillants.

« ... 2. Un Héraut vint dans le Royanois annoncer le tournoi qui se devoit faire dans peu de jours dans la ville de Romans pour la solemnité des nopces de Montchenu. Ce prétendu espoux de la fille du baron de Clermont estoit un des plus galants hommes de son siècle, et quoy qu'il dut bien tost posséder sa maîtresse, il voulut néantmoins paroistre amant jusque là, et en donner des marques publiques. Ce fut donc luy qui entreprit ce tournoi, et qui envoya par tout le Dauphiné et dans les provinces voisines pour en publier l'emprise qui estoit en ces termes:

À la louange de Dieu. La Noblesse qui voudra se trouver dans la ville de Romans, les festes de la Pentecoste prochaines, sera receuë dans un tournoi qui se célébrera à la gloire de Louise de Clermont par les soins d'Antoine de Montchenu. On y combattra à lance mornée, avec pouvoir d'en changer jusques à ce que l'on soit abbatu. L'espée n'y servira que d'ornement pour ne pas souiller par le sang, une feste qui ne doit estre remplie que de plaisirs. On tirera au sort pour savoir quels seront les tenans et les assaillans. On ne promet d'autre prix que l'honneur d'avoir vaincu.

Après que le Héraut eut ainsi annoncé ce tournoi dans le Royanois, les plus qualifiez gentilshommes du pays se préparèrent pour y donner des marques de leur force et de leur adresse. Et quand Zizimi eut sceu que la seule gloire d'avoir vaincu devoit faire la récompense du victorieux, il fit dessein de luy préparer un présent digne de la Majesté d'un prince ottoman. Il avoit encore quelques pierreries, et parmy elles une boëtte de diamans très riche et très magnifique qu'il destina pour ce sujet.

Cependant toutes choses se préparoient à Romans pour le tournoi. On y dressoit des barrières pour les joustes et les échafaux pour les Juges du camp et pour les Dames. Comme on fu à la première feste de la Pentecoste, de tous costés on vit arriver des chevaliers. Zizimi partit ce même jour et passa l'Isère avec Rochechinard, suivi de son Cadilecher ³, de ses capigis ⁴, de ses janissaires ⁵ et de ses esclaves; et il entra dans Romans avec un ordre assez bien concerté pour donner curiosité à tout le monde de le voir passer par les rues. Barachin le mena loger dans une maison où le gouverneur de la ville, qui estoit alors à Paris, avoit coutume de demeurer quand il estoit à Romans ⁶.

Le lendemain au matin, Zizimi receut les visites de tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité dans la ville. Le baron de Clermont y fût, le seigneur de Montchenu luy alla rendre graces de l'honneur qu'il luy faisoit; enfin ce sultan qui depuis sa sortie de l'empire des Turcs n'avoit receu aucun de ces grands honneurs que l'on rend aux princes, que dans la ville de Rhodes, s'en trouva alors environné de toutes parts; et vit la noblesse la plus galante du Dauphiné luy en faire une cour assez considérable et assez nombreuse pour l'état où il se trouvoit alors.

L'après-disner il marcha dans la place où les barrières avoient esté plantées. Son habillement étoit d'une veste très précieuse. Il avoit sur sa teste un chapeau tout couvert de plumes et garny de quelques pierreries. Ses gens étoient tous vêtus à la turque et couverts d'un turban. Le baron de Clermont, celui de Sassenage, les seigneurs de Chaste et d'Uriage nommés pour juges du camp,

l'accompagnèrent jusques aux échaffaux préparez pour eux. Plusieurs dames y avoient déjà pris leur place, et la belle Philippine y paroissoit comme un soleil parmy d'autres astres ⁷. Lorsque chacun eut pris sa place et que plusieurs trompettes et tambours eurent fait retentir l'air de leur bruit, l'Ottoman fit publier par un des quatre hérauts d'armes qui estoient là, qu'il y avoit un présent destiné pour celuy qui demeureroit vainqueur à la fin des joustes, et qu'il le recevroit des mains de l'aimable Sassenage. Philippine ne scavoit point que Zizimi eust préparé une boîte de diamants pour le prix du tournois: et elle ne fut pas peu étonnée lorsqu'un capigis le luy vint remettre, après que le héraut eut fait sa charge et publié la générosité du sultan.

Les chevaliers prest d'entrer en lyce, estoient cependant dans une ardeur et dans une impatience extrême de combattre. On les fit tirer au sort pour les diviser en tenans et en assaillans. Voicy les noms des Tenans avec leurs cimiers.

Damian ROSTAIN du lieu de Chevrières, dont le cimier estoit une corneille d'or ⁸.

Louis D'ARCES, seigneur de Réaumont, avoit pour cimier un lyon d'or ⁹.

Jean DE LATTIER, un lacs d'amour ¹⁰.

Gabriel DE LA POYPE, seigneur de Saint-Jullien, timbré des armes de la maison d'Autriche ¹¹.

Louis DE SASSENAGE, fils aîné du baron qui portait sur son timbre une mélusine ¹².

Claude YSERAN, seigneur de La Grange, avoit sur le sien un griffon d'argent ¹³.

Pierre de RIVOIRE, fils du seigneur de Romagnieu, estoit timbré d'une fleur de lys d'azur ¹⁴.

Aynard de GRAMONT, seigneur de Vachères, d'un lyon d'or ¹⁵.

Laurent de BEAUMONT, seigneur de Saint-Quentin, amant de la belle Philippine, avoit sur son heaume une fleur de lys d'azur ¹⁶.

Lantelme AYNARD, un lyon d'or ¹⁷.

Aynard DE MORETON, seigneur de Chabillant, une patte de lyon d'or ¹⁸.

Philippe DE LA TOUR-SASSENAGE, surnommé le brave Vatillieu, père de Sidonie ¹⁹, une patte de lyon d'or ²⁰.

François PAPE, seigneur de Saint-Auban, fils du célèbre Guy Pape, une croix d'argent ²¹.

Aymon D'ARVILARS, seigneur de la Bastie, estoit tout fier de l'aigle d'azur qu'il portait sur son casque ²².

Guillaume de VIENNOIS, seigneur d'Ambel, avoit pour cimier un Dauphin pour marque qu'il estoit du sang des premiers Dauphins de Viennois ²³.

Jean de BUFFEVANT, seigneur de Buffières et de Flèvin, avoit sur son cimier des ailes de moulin à vent ²⁴.

Antoine de POLLOUD, seigneur de l'Isle d'Abaud, un sauvage ²⁵.

Bernardin de CLERMONT, seigneur de Saint-André-en-Royans, fils du baron de Clermont et frère de Louise pour laquelle estoit cette feste, avoit une Thiare Papale sur son timbre ²⁶.

Claude de MARSANE avoit pour cimier un lyon d'or ²⁷.

Imbert de VAUX, seigneur de Milieu avoit aussi un lyon, mais il étoit d'argent ²⁸.

Lancelot de COMIERS portoit sur son heaume un bouquet de roses au naturel ²⁹.

George ARBALESTIER, une pomme de pin de Sinople 30.

Louïs d'HYÈRES, un rameau de lierre d'or 31.

Guigues d'ORGEOISE, une fleur de lys d'argent 32.

Pierre de LA PORTE, une croix d'or pour cimier 33.

Charles de CHAPONAY avoit un coq d'or 34.

Guillaume de GENAS fit paroistre un genest sur son timbre 35.

Aymar de GROLÉE, baron de Bressieu, amant de Philippine, portoit une couronne d'argent pour cimier 36.

Antoine de THEYS, sieur de Bayette, avoit mis sur son casque un faisceau de bouts de piques de sable 37.

Georges de TORCHEFELON avoit une hermine sur son timbre 38.

Charles d'HOSTUNG, seigneur de la Baume, frère da la maîtresse de Rochechinard, une croix engrelée d'or 39.

Olivier du MOTET, un aigle d'argent 40.

Jean de BRIANÇON, seigneur de Varcès, avait orné son casque d'une croix d'or pour cimier 41.

Raymond DURAND portoit pour cimier une sorte de léopard, de gueules 42.

FOUQUET DU PUY, seigneur de Montbrun, un lyon de gueules 43.

Antoine RACHAIS avoit un semblable cimier 44.

Pierre DE VOISSANC avoit fait le sien d'une étoile cometée 45.

Pierre DE VESC, seigneur de Béconne avoit le sien d'un château d'argent 46.

Antoine D'ARZAC portoit pour cimier un aigle de sable ⁴⁷.

Antoine BLANC de la Coste-Saint-André, une hermine ⁴⁸.

Hugues DE MONTS avoit sur son casque plusieurs bandes de sable qui pendoient nonchalamment ⁴⁹.

Étienne DE POISSIEU, bailli des montagnes de Dauphiné, avoit fait attacher un chevron d'argent sur son casque, qui luy servoit de cimier ⁵⁰.

Voicy les noms des assaillans:

Ferrand DE PRACOMTAL, seigneur d'Ancône avoit une fleur de lys d'or ⁵¹.

Pierre GUIFFREY, dit le chevalier de Boutières, un griffon d'argent ⁵².

Barachim ALLEMAN, seigneur de Rochechinard, une fleur de lys d'or ⁵³.

Gabriel DE GROLÉE, seigneur de Viriville, un ange ⁵⁴.

Antoine DE BOCZOZEL, seigneur de Chastelard, avoit un échiquier d'argent et d'azur ⁵⁵.

François DE LANGON avoit une tour d'argent ⁵⁶.

Aymon DE SALVAING, seigneur de Boissieu, sur le timbre duquel paraissoit l'aigle de l'Empire ⁵⁷.

François DE SASSENAGE, autre frère de Philippine, prit un cimier semblable à celui de son frère: c'est-à-dire la Mélusine ⁵⁸.

Hector de MONTAYNARD, seigneur de Montaynard, avoit un casque tout vairé ⁵⁹.

Claude FALCOZ avoit pour cimier un faucon d'argent ⁶⁰.

Claude de CHASTELARD, une cigogne d'argent ⁶¹.

Guillaume de VIRIEU, seigneur de Pupetières, trois bourlets d'argent ⁶².

Antoine de VACHON, une vache d'or ⁶³.

Louis de THOLON, seigneur de Sainte-Jalle, un cygne d'argent ⁶⁴.

Antoine de MONTCHENU en fut aussi bien que les autres, et la clef d'argent qu'il portoit pour cimier témoignoit facilement que c'estoit pour une fille de la maison de Clermont que son coeur soupiroit ⁶⁵.

Philibert de CLERMONT, seigneur de Monteson, avoit une thiare papale pour cimier ⁶⁶.

Claude de BÉRANGER, seigneur du Gaz, un lyon d'or ⁶⁷.

Christophe ADEMAR, baron de La Garde, qui depuis trois ans avoit épousé la soeur du seigneur de Montchenu, portoit un vaisseau pour cimier ⁶⁸.

Pierre de la BAUME, seigneur de Suze, un lyon d'argent ⁶⁹.

Claude de la POYPE, seigneur de Serrières, un lyon d'or qui tenoit une bande ou fasce volante d'argent ⁷⁰.

Aymon de la BALME, seigneur de Montchalin, buste d'une femme de sinople ⁷¹.

Jacques de MONTBEL, comte d'Entremont, avoit chargé son casque d'une hermine au naturel et d'un lyon de sable. Ce fut dans ce tournoi qu'il commença d'aimer Philippine de la quelle il fut le troisième mary ⁷².

George de BEAUMONT, fils du seigneur des Adrets, avoit une fleur de lys d'azur pour cimier ⁷³.

Jacques de BRUNIER, seigneur de Larnage, avoit un singe assis ⁷⁴.

André BOUVIER, un teste de boeuf d'or ⁷⁵.

Aymar de LERS, seigneur d'Aubenas, un croissant d'or ⁷⁶.

Guy de SAUTEREAU, un épervier d'argent ⁷⁷.

André de CLAVEYSON portoit pour cimier un clef de sable ⁷⁸.

Guillaume de FASSION, sieur de Mantonne, une étoile d'or ⁷⁹.

Hugues de MAUGIRON, seigneur d'Ampuis, un foudre d'or ⁸⁰.

Guy de LORAS, un cerf volant de sable ⁸¹.

Raymon de CHISSÉ, un lyon de sable ⁸².

Pierre de MANISSI, de la ville de Romans, avoit chargé son casque de deux clefs d'argent passées en sautoir ⁸³.

Jean MARCEL avoit sur son timbre trois croissants d'argent ⁸⁴.

Claude de THIVOLAY avoit sur le sien trois lozanges de sable ⁸⁵.

Antoine de LESTANG portait plusieurs crénaux d'argent en forme de couronne ⁸⁶.

Imbert de Murinais, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, avoit pour cimier un lyon d'or ⁸⁷.

Antoine d'URRE-CORNILLON, seigneur du Puis Saint-Martin, Une estoile d'argent ⁸⁸.

Pierre COSTE, de la ville de Romans, avoit un aigle de gueules pour cimier ⁸⁹.

Jean de GRIMAUD, une teste et col de chameau dor ⁹⁰.

Pierre de COLOMB avoit une colombe d'azur ⁹¹.

Jean RIGAUD, un lozange d'or ⁹².

Après que l'on eut ainsi divisé ces chevaliers, le baron de Sassenage proposa aux autres juges du camp qu'il falloit que les tenans combattissent sous les étendars du Roy, et les assaillans sous ceux de Zizimi, et tous à l'honneur de la belle de Clermont. Cette proposition fut trouvée agréable; on la fit au prince, qui accepta l'honneur que l'on luy vouloit faire: et il ajouta que quoy qu'il previst bien que son parti alloit estre le plus faible, puisque les tenans se sentiroient animés du souvenir de leur Roy; il voyoit néanmoins tant de gloire à pouvoir entrer en concours avec le plus grand prince de la chrétienté, que quelque succès qu'eussent les joustes, il ne se plaindroit pas de la défaite de son party.

Afin de préparer toutes choses, on renvoya de combattre à quatre jours de là, et les chevaliers se retirèrent....

Le jour préparé pour commencer les joustes estant venu les tenans parurent tous ombragés par des plumes blanches, et ceints par des écharpes de la même couleur, et sur leur escu estoient peintes les armoiries de France: d'azur à trois fleurs de d'or. Les assaillans avoient sur leur casque des plumes de diverses couleurs; un croissant estoit peint sur leur escu, et ils avoient des ceintures bigarrées. Tous entrèrent dans la place de divers côtés. Le fils du baron de Clermont estoit à la teste des Tenans, et Montchenu à celle des Assaillans. Divers estendars des deux nations paroissoient de rang en rang, et plusieurs trompettes précédoient ou suivoient.

Les barrières ayant esté ouvertes, six des tenans et six des assaillans y entroient et fournirent leur carrière sans avantage. Ils recommencèrent; mais ce ne fut pas heureusement pour les assaillans: trois des leurs furent abattus, et il n'y en eut qu'un du costé des autres.

Ces douze s'estant retirés, il en entra encore six, de chaque party, qui firent trois courses sans s'ébranler, ensuite il y en eut deux de chaque party qui tombèrent. Douze autres leur succédèrent, Saint-Quentin en estoit aussi bien que Monteson. Quand ils se furent reconnus, ils se choisirent pour le but de leurs coups. Ils ramassèrent toute leur force, et comme deux jeunes lions, ils se heurtèrent avec une violence sans égale. Ils s'ébranlèrent aussi peu que s'ils avoient combattu contre des rochers. Ils rompirent trois lances, et voyant qu'il estoit temps de finir, parce que trois des assaillans avoient esté abattus, ils sortirent des barrières pour y laisser entrer douze chevaliers nouveaux.

De ceux-ci un des tenans fut seulement abattu, et la nuit s'approchant, il fallut renvoyer les joustes pour le jour suivant.

Toute la nuit on entendit les trompettes et les tambours, et le lendemain on continua les courses de la manière qu'elles avoient esté commencées. Zizimi, les quatre juges et les dames occupant toujours les échaffaux. Ce prince témoigna qu'il seroit bien aise d'être auprès de Philippine, en effet, il s'y mit, et il lui parla longtemps avec assez de facilité. On peut juger qu'il n'oublia pas son amour, et que tant de beaux coups qui se firent dans cette journée n'eurent pas toute son attention. Il ne prit pas garde que des douze qui coururent les premiers, il y en eut cinq de son party qui furent abattus, que des autres douze des joustes furent égales, et que des douze qui suivirent, deux des tenans et un des assaillans allèrent mordre la poussière.

Les juges s'approchèrent du Sultan pour avoir son avis, et scavoit quel de tous les chevaliers méritoit le prix qu'il avoit destiné au vainqueur. Je ne sçay, répartit-il; et ceux qui sont demeurez à cheval et ceux qui ont esté abattus m'ont paru si vaillans, que je ne veux pas me déterminer là dessus. Mais si vous le trouvez à propos, faisons faire demain de petits combats à l'épée émoussée par ceux qui sont restés à cheval, et celui qui fera des exploits de plus grande valeur, obtiendra le prix que la belle Sassenage luy donnera. On s'accorda à cette proposition, et l'on la publia parmy tous les

chevaliers. Apparemment ceux qui avaient esté abattus n'y prirent pas plaisir, mais aussy la joye des autres fut extrême.

Le lendemain, les vainqueurs vinrent dans la place en forme d'escadron. Tous avec un désir égal d'obtenir le prix plutôt pour leur propre gloire que pour aucune considération du présent de Zizimi. Bressieu, Saint-Quentin et Monteson brulaient d'impatience d'en venir aux mains, afin de pouvoir estre récompensez de celles de la belle Sassenage. Ainsi l'amour et l'honneur les animoient tous puissamment. Les barrières estant ouvertes, ils firent voir leurs espées nues, et on entendit un moment après mille chamailis. Comme cette sorte de combats ne pouvaient pas permettre à ces chevaliers de se renverser les uns les autres, ny de donner aucune marque certaine d'avoir vaincu, Zizimi, les juges et les spectateurs ne purent connoistre qui méritoit mieux le prix et l'on fut fort en peine qui de tant de braves combattants, devoit estre déclaré vainqueur. On estoit donc dans cette incertitude, lorsque Philippine parla bas au Sultan, et le Sultan pour témoigner qu'il approuvoit ce qu'elle luy avoit dit, en fit le rapport aux juges qui y consentirent, et dès lors le Seigneur de Montchenu ayant esté appelé par un hérault, la belle Sassenage luy donna la boëtte de diamants préparée pour le vainqueur. On vit bien que Montchenu l'avoit obtenue à cause que la feste se faisoit pour ses nopces, et quoiqu'il y en eust d'autres dont la valeur étoit aussi bien connue que la sienne, et qui en avoient donné des preuves assez convainquantes, néanmoins il n'y eut pas un qui en murmurast ny qui témoignast d'en estre fâché. Comme Montchenu eut receu ce beau présent, il alla le présenter à sa maîtresse qui le receut comme venant d'une personne qui lui estoit très chère.

Le jour qui suivit les joutes fut celuy de ses nopces et après avoir disné magnifiquement dans Romans, où le prince se trouva, Montchenu amena sa femme en son château de Montchenu où il fut suivi d'une partie des chevaliers qui avaient combattu.

Zizimi fut convié d'y aller; mais ayant appris que Philippine retournoit dans le Royanois, il ne voulut point la quitter. Comme il l'eut

ramenée à la Bastie, il retourna à Rochechinard avec Barachim.

NOTES

A.--GUY ALLARD, né à Grenoble le 16 septembre 1635. Il fut avocat au Parlement et secrétaire de la commission instituée pour la recherche des usurpateurs des titres de noblesse, fonctions qui lui mirent entre les mains une quantité considérable de documents dont il se servit plus tard pour écrire sur le Dauphiné et la noblesse de cette province des ouvrages nombreux et érudits, mais dans lesquels malheureusement le besoin de plaire aux hommes puissants a altéré trop souvent la vérité. Il est mort le 24 décembre 1716, étant doyen des avocats du Parlement.

B.--ZIZIM (Djem), fils de Mahomet II, empereur des Turcs, et frère puîné de Bajazet. Il disputa l'empire à son frère et ayant été complètement vaincu près du mont Taurus, il se réfugia à Rhodes où il arriva le 24 juillet 1482. Le grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem le reçut avec magnificence, mais traita secrètement avec Bajazet à qui, moyennant une rente annuelle de 45,000 ducats, il promit d'empêcher Zizim de rien entreprendre. Il envoya bientôt en Europe ce malheureux prince qui, sur un vaisseau de l'Ordre et sous la conduite du commandeur Charles Alleman ⁹³, vint avec une suite nombreuse débarquer à Gênes où il resta quatre mois. Il fut ensuite conduit à Lyon où il rencontra le roi de France Louis XI, puis à Saint-Jean-de-Maurienne, à Chambéry, à Rumillie où se trouvait une commanderie de l'Ordre. Charles Alleman craignant de sourdes intrigues, fit désarmer vingt-neuf seigneurs de la suite de son illustre captif qu'il conduisit, le 26 juin 1483, à Poët-Laval dont il était le commandeur, enfin au château de Rochechinard ⁹⁴ qui appartenait à son neveu Barachin-Alleman. Peu après son arrivée, le prince ottoman reçut la visite de seigneurs du voisinage. C'étaient: le baron de Sassenage, le seigneur de la Baume, Jean Vallin, Antoine Copier, Antoine Vehyer, François Auberjon, Humbert Colonel, Pierre

Lauberge, Aynard de Villars, Jean de Flandène, Aymar de Bologne, François de Langon, Claude Servient et Ennemond Yseran.

Zizim eut dans ce séjour toute la liberté qu'il désirait, et dans ses courses il fit la connaissance de Philippine de Sassenage dont il devint éperdument amoureux à ce point de demander sa main et d'offrir de se faire chrétien. Mais peu de temps après, au mois d'octobre 1484, il fut conduit à Bourganeuf en Auvergne, par Merlo de Piozazo, prieur de Lombardie, Guy de Rochefort, commandeur de Monterolz, et le chevalier Guillaume de Rochechinard, députés par le Grand maître de l'Ordre auprès de Zizim. Le baron du Bouchage et Barachin Alleman tinrent à accompagner ce prince, mais le quittèrent bientôt après. Quoique réclamé par le pape Innocent VIII, les choses traînèrent en longueur et ce n'est que par lettres patentes du 3 février 1488 que le baron du Bouchage fut autorisé à conduire le prince ottoman à Rome où il fut reçu avec les plus grands honneurs: le pape lui fit faire une entrée magnifique. Mais plus tard, par ordre du pape Alexandre VI, ⁹⁵ il fut enfermé dans le château Saint-Ange où il demeura longtemps prisonnier. Le roi Charles VIII étant entré en Italie, le demanda au pape qui le lui envoya; mais cet infortuné sultan mourut peu après à Capoue d'une maladie d'entrailles assez violente pour faire supposer qu'il avait été empoisonné: crime qui, dit-on, fut payé 200,000 ducats par Bajazet. Les deux fils que Zizim avait laissés en Caramanie périrent avec toute sa famille par ordre de l'empereur des Turcs.

C.--PHILIPPINE DE SASSENAGE, surnommée Hélène, à cause de sa merveilleuse beauté, était la reine d'un essaim d'autres beautés au nombre desquelles figuraient ses trois jeunes soeurs: Françoise, qui épousa Jean Robe, seigneur de Miribel, Huguette et Isabeau. «Elle avait un visage à demi ovale une petite bouche, des yeux bien fendus, noirs et remplis d'esprit, une physionomie heureuse et un caractère surprenant.» Elle n'avait alors que seize ans et sortait du monastère de Saint-Just où elle avait été élevée. À son retour au château de la Bâtie en Royans qu'habitait sa famille, elle eut une foule d'adorateurs parmi lesquels Saint-Quentin, le baron de Bressieu, Philibert de Clermont, le jeune d'Hostun, la seigneur de

Claveyson, celui de Murinais et plusieurs autres. Le prince Zizim, qui était alors interné au château de Rochechinard, vint bientôt augmenter ce nombre et mettre aux pieds de la belle Philippine sa fierté ottomane.

Comme le lui avait prédit la fée Mélusine, Philippine eut trois maris. D'abord le baron de Bressieu qu'elle épousa dans le mois de septembre 1484, qui mourut peu après sans postérité. Son second mari fut Puisieux, qui en eut deux filles, et après lui Jacques de Montbel, sieur d'Entremont, qui n'en eut pas d'enfant. En somme, cette merveille de beauté fit plus de malheureux qu'elle ne fit d'heureux, tout en restant vertueuse.

Philippine de Sassenage décéda le 6 août 1533. Le martyrologe des Frères mineurs de Chambéry fait mention d'elle avec éloge, l'appelant illustre et généreuse dame.

Elle était fille de Jacques, baron de Sassenage, et de Jeanne de Comiers, dame d'honneur de la reine Charlotte, femme de Louis XI.

D.--La terre de ROCHECHINARD était avant 1316 jointe à la seigneurie de Saint-Nazaire. En 1317, Guigues dauphin, en récompense des grands services que lui avait rendus Girin Courtet, son écuyer, ayant promis de lui assigner dix livres de rente en cens perpétuelle dans la paroisse de Rochechinard et n'ayant pas accompli son engagement, Jean, son frère, comte de Vienne et d'Albon, donna audit Girin les château et forteresse de Rochechinard. Ce dernier en jouit paisiblement jusqu'en 1340, époque à laquelle Humbert II ratifia la vente de ce château à Aymar Alleman et à dame Guillette, qui avait été la nourrice dudit dauphin.

Dans le château de Rochechinard résida, comme il a été dit, le Sultan Zizim que le Grand maître de Rhodes avait confié à la garde de Barachin Alleman, oncle de Charles Alleman, commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cette seigneurie fut achetée en 1540 par Charles Mosnier, sergent d'armes, dans la famille duquel elle resta jusqu'au 10 février 1699

qu'elle fut vendue, au prix de 78,000 livres, à Félicien de Marcoux par Marguerite Mosnier, fille de Charles, sieur de Crévecoeur, ancien premier consul de Romans. Rochechinard passa ensuite, vers 1740, en la possession de Charles-Gabriel-Justin de Barral, conseiller au Parlement de Grenoble. Cette terre seigneuriale, aujourd'hui morcelée, a été vendue dernièrement aux enchères.

De l'antique château, il reste aujourd'hui quelques ruines consistant en deux énormes tours séparées par une cour et une terrasse.

E.--Plusieurs membres des diverses branches de l'ancienne et puissante famille de Sassenage, ces Montmorency du Dauphiné, figurent dans le récit. Les notes généalogiques et bibliographiques suivantes ne seront donc pas ici sans utilité.

La maison de Sassenage paraît descendre des comtes de Forez. Girard, l'un de ces comtes, ayant aidé Isarn, évêque de Grenoble, à chasser les Sarrasins de son diocèse, (vers 950), reçut en récompense de ses services, les terres restées vacantes de *Sassenage* et de *Royans*. Au XI^e siècle, Hector fut seigneur souverain de Sassenage et Ismïdon Bérenger fut prince de Royans. En 1319, François de Sassenage reçut l'hommage de quatre-vingt quatre gentilshommes et prouva qu'il pouvait lever plus de deux cents hommes d'armes, sans compter les vassaux, etc.

F.--JACQUES, baron de Sassenage, fils de François III et de Philippine Alleman de Champ, fut chambellan et premier écuyer de Louis XI. Il commanda, en 1465, l'arrière-ban du Dauphiné à la bataille de Monlhéry où il formait l'avant-garde et comptait dans ses rangs 350 lances et 600 archers à cheval (environ 2,000 hommes). Les braves dauphinois firent des prodiges de valeur et perdirent 54 gentilshommes. Jacques de Sassenage dans son dévouement patriotique aliéna, en 1478, la terre de Pont-en-Royans pour lever des troupes contre le duc de Savoie et défendre la place de Saluces. En récompense, il fut fait en 1465, gouverneur de la principauté d'Orange. Il mourut en 1490, ayant eu cinq filles et deux fils, Louis et Antoine qui figurèrent dans le tournoi.

G.--SIDONIE était la fille de Hector de la Tour-Sassenage. C'était, dit Chorier, une fille à qui rien ne manquait pour être mise au rang des plus excellentes, qu'un peu plus de sévérité. Le baron de Sassenage l'aima avec une passion aussi violente que coupable, car il était son oncle à la mode de Bretagne et père de famille; c'est pour elle qu'il prit cette devise: UNE SUR TOUTES. Elle répondit d'abord aux aveux de son parent:

Accusez les dieux
Qui m'ont faite si belle
Mais non pas mes yeux.

Au reste la belle Sidonie partagea bientôt la passion qu'elle avait inspirée. Elle eut même une affection extrême pour les enfants du baron. Elle les caressait quand elle les voyait et souvent elle les envoyait visiter, quoiqu'elle eut elle-même deux enfants naturels entre autres Claude pour qui elle fit bâtir la maison de la Rochette, dans la seigneurie de Sassenage.

Sidonie avait pour la servir une fille nommée Eléonor qui devint éperdument amoureuse de sa maîtresse et qui considérant comme un rival le baron de Sassenage, lui voua une haine mortelle et le brouilla sans retour avec Sidonie. ⁹⁶

H.--IMBERT DE BATERNAY naquit vers 1438, d'Artaud, seigneur de Baternay et de Vangris, et de Catherine de Gaste. Il eut plusieurs frères et soeurs, au nombre desquels: 1° Antoine, fils aîné, d'abord échanson de Louis XI. Il épousa la fille de Houllefort, bailli de Caen, conseiller et chambellan du roi, et mourut en 1492 laissant deux filles, 2° Jacques, évêque de Valence et de Die, 3° Gastonne qui fut, en 1473, la VIIIe abbesse de l'abbaye de Saint-Just, etc.

Imbert de Baternay fut d'abord page et favori de Louis XI, qui le fit ensuite conseiller et chambellan, baron du Bouchage, capitaine du Mont-Saint-Michel. Il épousa, de gré ou de force, malgré l'opposition de son père, Georgette de Montchenu, fille de Falques et de Louise de Graco, le 25 avril 1463. Ce mariage forcé paraît cependant avoir bien tourné. Imbert fut le meilleur des époux, il eut plusieurs enfants:

Jeanne qui fut mariée, en mars 1490, à Jean, fils d'Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, sénéchal de Provence. Le contrat fut passé devant deux notaires, dont l'un était Pierre Perrier, notaire de Romans. La dot fut de 200,000 écus d'or (un million). Le 2 septembre 1499, elle mit au monde celle qui fut la célèbre Diane de Poitiers. Un fils d'Imbert de Baternay, François, épousa le 24 janvier 1507, Françoise de Maillé. Madame de Baternay mourut à Blois, au mois d'août 1511, et son mari décéda, le 12 mai 1523, au château de Montrésor où existe encore un magnifique tombeau de cette famille. À la troisième génération, cette illustre maison tomba en quenouille. ⁹⁷

I.--MARGUERITE DE SASSENAGE, tante de Philippine, était veuve d'Amblard de Beaumont, seigneur de Montfort, «encore fort jeune et fort belle». Elle fut long temps très aimée du dauphin qui en eut deux filles qu'il reconnut. L'aînée épousa le bâtard de Bourbon, amiral de France, et la seconde fut mariée au seigneur de Saint-Vallier de la maison de Poitiers.

J.--Le baron D'URIAGE était le cinquième fils de sa maison, depuis que celle de Sassenage était tombée en quenouille. Il était devenu baron de Sassenage à cause de Béatrix, sa quatrième aïeule, héritière des biens et du nom de Sassenage.

Louis et François furent ses deux fils: le premier se distingua à la bataille de Guinegate.

[1] *Zizimi, prince ottoman, amoureux de Philippine-Hélène de Sassenage. Histoire dauphinoise: À Grenoble, chez Nicolas, M.DC.LXXIII.--in 16. de X et 389 p.*

[2] *Zizimi ... p. 284 et suiv.*

[3] *Chef de la justice.*

[4] *Gardes à cheval.*

[5] *Gardes à pied.*

[6] *Le gouverneur de la ville de Romans était alors Berton de Bocsozel.*

[7] *Fulgebat inter minora sidera. Hor.*

[8] Damien de Rostaing, de Chevrières, fils de Jean et d'Antoinette de La Porte. Il épousa Marie Rigaud.

D'or, à la bande d'azur chargée de trois corneilles d'or, soutenue d'un filet de gueules.

[9] Louis d'Arces, sieur du Molard, et Artaud d'Arces, sieur de Réaumont, se signalèrent à la journée d'Anthon.

D'azur, au franc quartier d'or.

Devise: Un essaim d'abeilles et ces mots: M'A PIQUÉ LA PLUS BELLE.

[10] Jean de Lattier, maître d'hôtel du roi.

D'azur, à trois lacs d'amour d'argent; au chef de même.

Devise: POUR TROIS. Cri: La Foy, le Roy, la Loy.

[11] Gabriel de La Poype de Saint-Jullien, capitaine de cavalerie, puis de cent hommes d'armes.

De gueules, à la fasce d'argent.

Devise: NEC TEMERE, NEC TIMIDE.

[12] Louis de Sassenage, fils du baron Jacques et de Jeanne de Comiers et frère de la célèbre Philippine, suivit Charles VIII dans son expédition de Naples et fut fait prisonnier à Fornoue. Il mourut en 1521 laissant cinq fils et trois filles d'Anne de Montlaur.

Burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.

Cimier: primitivement un lion, plus tard une *mélusine*.

Supports: une mélusine se baignant dans une cuvette, tenant de la main droite l'écu des Sassenage, de la gauche celui des Bérenger avec ces mots: SI FABULA, NOBILIS EST.

[13] Claude Iseran, seigneur de La Grange.

De gueules, au griffon d'argent; au chef cousu de gueules.

Cimier: Une tête de cerf posée de front portant entre ses cornes une longue croix.

Devise: MAGIS INSITA CORDI.

[14] Pierre de Rivoire, seigneur de la Bâtie-Montgascon, fils de Louis, seigneur de Romagnieu et d'Aigline, combattit à Azincourt.

Fascé d'argent et de gueules de six pièces, à la bande de France.

[15] Aynard de Gramont, seigneur de Vachères; famille qui a fourni des gouverneurs de la tour de Crest et a fini par Emmanuel-Ludovic de Gramont, duc de Caderousse, né en 1834.

D'or, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules.

[16] Laurent de Beaumont, seigneur de Saint-Quentin, fils de Jacques et de Madeleine de la Tour-Sassenage, fut d'abord page du Dauphin. Etant allé faire une visite à sa tante Aymonette de Beaumont, qui était religieuse à l'abbaye de Saint-Just, il y vit la jeune Philippine de Sassenage dont la grande beauté le rendit amoureux. Bientôt il eut pour rivaux plusieurs autres gentilshommes, particulièrement Philibert de Montoisson avec lequel il eut un duel dans lequel ils furent blessés grièvement tous les deux. Saint-Quentin se distingua ensuite dans les guerres d'Italie où il fut fait prisonnier. Il épousa une fille de la maison de Dreux.

De gueules, à la fasce d'argent chargée de trois fleurs de lis d'azur.

Devise: IMPAVIDUM FERIENT RUINAE.

[17] Lanthelme de Montaynard, fils de Raymond Aynard. Ayant été envoyé à la cour, il y vit sa parente Diane de Murinai, qui était au service de la Reine: «il ne put se défendre de lui donner son coeur.» Il eut entre autres rivaux Jean d'Urre de Venterolle dont le roi Louis XI aimait la soeur Polie d'Urre; ce qui fut cause que le roi fit arrêter Montaynard par quatre gardes pour l'empêcher de se battre en duel avec Venterol. Après la mort de la reine Charlotte, Diane revint dans sa famille en Dauphiné où Monteynard eut occasion de la voir et de lui parler de son amour et particulièrement à Romans, tout le temps que dura le Tournoi: «mais ce fut toujours inutilement pour ses prétentions; il ne put jamais obliger Diane de Murinai de l'épouser.» De bonne Alleman, qui fut sa femme, il eut une fille nommée Anne qui épousa Jean de Poitiers, seigneur du Passage.

De vair; au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or.

Devise: PRO DEO, FIDE ET REGE.

Cri: Plutost mourir.

[18] Aynard de Moreton, seigneur de Chabillant, fut tué à la bataille de Ravenne en 1512.

D'azur, à une tour crénelée de cinq pièces, sommée d'un donjon, le tout d'argent, à la patte d'ours touchant à la porte de la tour.

Devise: ANTES QUEBRAR QUE DOBLAR.

[19] Voy. la note G.

[20] Philippe de la Tour-Sassenage, seigneur de Vatillieu, frère de la belle Sidonie dont la notice suivra. Il descendait de Henri de Sassenage et de Huguette de La Tour.

Il se distingua à la bataille de Marignan, fut lieutenant du roi en Bourgogne. Il se maria avec Louise de Sassenage de laquelle il n'eut qu'un fils, mort sans enfant.

De gueules, à la tour d'or, senestrée d'un avant mur de même.

[21] François Pape, seigneur de Saint-Auban. Il s'unit, en 1476, à Claudine d'Auban, fille du seigneur de Vinsobre. Il testa en 1512.

D'or, à la croix d'argent.

[22] Aymon d'Arvillars, seigneur de la Bâtie. Cette famille comptait parmi ses membres Humbert d'Arvillars, bâtard de Savoie, qui épousa Andrée.

D'or, à l'aigle d'azur, membré, becqué et couronné de gueules.

Devise: NUBE ALTIUS.

[23] Amédée de Viennois était fils naturel du Dauphin Humbert II. Marie-Thérèse-Alexandrine-Émilie de Viennois, dernière de sa maison épousa, le 16 mars 1802, le marquis d'Albon à qui elle apporta la terre de Septème.

D'or, au dauphin d'azur, crêté, oreillé et barbelé de gueules, brisé d'une barre de même.

[24] Les armes des Buffévent étaient des ailes de moulin à vent; mais André de Buffévent ayant accompagné le comte d'Auxerre à la croisade de 1279, remplaça ces armes par une *croix vidée et fleuronnée d'or*.

[25] Antoine de Pelloud, seigneur de l'île d'Abeau.

D'or, fascé de gueules. Devise: CONTRA AUDENTIOR ITO.

[26] Il y a eu un Bernardin de Clermont, vicomte de Tallard, née le 3 juillet 1519, qui fut chambellan de François Ier.

Cimier: *Deux clefs d'église surmontées d'une tiare papale d'or, doublée de gueules* (Concession de Calixte II).

Devise: SI OMNES EGO NON.

[27] Claude de Marsanne

De gueules au lion d'or; au chef de même, chargé de trois roses du champ.

[28] Imbert de Vaux, seigneur de Milieu, écuyer et maître d'hôtel de Bayard. Il se distingua à Fornoue et à Marignan, puis fut tué à la défense de Mézières. «Tous ceux de sa race sont vaillants.»

De gueules, au lion passant d'argent.

[29] L'illustre et ancienne famille de Comiers se divisa en onze branches. Lancelot, seigneur de la Roche, portait: *D'argent au sautoir d'azur, cantonné de quatre roses de gueules*.

Devise: SUB PENNIS SPERABO.

[30] Georges Arbalestier.

De gueules, au chevron d'argent chargé de cinq pommes de pin renversées de sinople, accompagnées de trois étoiles d'or.

[31] Louis d'Hières descendait de Guyonnet, qui combattit à Marignan, en 1515. Il testa en 1585.

D'azur; à trois bandes de lierre d'or entrelacées.

[32] Guy d'Orgeoise fut gouverneur du château de Voiron en 1479. Il épousa Isabelle de Gottafred. Son fils, Pierre, combattit à Pavie et fut tué en Italie.

De gueules, à trois fleurs de lis d'argent, rangées en fasce; au chef de même chargé d'un chêne de sinople englanté d'or.

[33] Pierre de la Porte, famille divisée en trois branches.

De gueules à la croix d'or.

Devise: POUR ELLE TOUT MON SANG.

Cri: Nul n'enforce la porte.

[34] Charles de Chaponay, famille divisée en quatre branches.

De gueules, au coq d'or.

Devise: GALLO CANENTE SPES REDIT.

[35] Guillaume de Genas, sieur d'Arguille, dans le Viennois.

D'or, à un genêt de sinople à quatre branches passées en sautoir, fleuri d'or.

[36] Aymar de Grolée, dit le Renard, baron de Bressieu, frère de Jean et de Béatrix de Mévouillon, lequel épousa Philippine de Sassenage que le sultan avait aimée pendant son séjour à Rochechinard. Louis de Grolée se maria à Catherine de Montchenu, belle-soeur de Imbert de Baternay, qui la dota de 2,500 écus.

Gironné d'or et de sable de 8 pièces. Supports: deux anges au naturel.

[37] Antoine de Theys, sieur de la Bayette, se signala dans les guerres d'Italie sous Charles VIII.

De gueules, à deux fasces engrelées d'argent.

Devise: DE TOUT ME TAIS.

[38] Georges de Torchefelon, seigneur de Montcarra, le Châtelard de Cossieu, Monferrat en Dauphiné. Il fonda, le 14 juin 1517, la Chapelle de Notre-Dame de

Cessieu. Il épousa Marguerite de Paladru et testa en 1519.

De gueules; au chef d'azur chargé de trois bandes d'argent chargées de trois mouchetures d'hermine de sable.

Devise: POTIUS MORI QUAM FAEDARI.

[39] Charles d'Hostun.

De gueules, à la croix engrelée d'or.

[40] Olivier du Mottet testa en 1527 en faveur de son fils Bernard, chevalier de l'Ordre du roi, lieutenant des gardes de sa porte, armé chevalier sur le champ de bataille par Henri II, au camp de Renti, en 1554.

De gueules, à l'aigle d'argent becqué et membré d'or; au chef de même.

Devise: TOUT DROIT.

[41] Jean de Briançon, seigneur de Varcès.

D'azur, à la croix d'or.

[42] Raymond de Durand, de Châteaudouble, se distingua dans les armées des rois Louis XI et Charles VIII. Ce dernier prince lui confia la garde du château de Perpignan.

Parti de sable et d'or, au chevron de l'un en l'autre; au chef d'argent, chargé de 3 têtes de lion léopardé de gueules.

[43] Fouquet du Puy, seigneur de Montbrun, d'une famille divisée en sept branches.

D'or, au lion de gueules, armé, paré et lampassé d'azur.

Devise: LEO VICIT.

[44] Antoine de Rachais, Ilme du nom, seigneur de Montferrat, testa en 1518, laissant deux fils de Jeanne de Rogemont.

D'azur, à la bande d'or, chargée d'un lion de gueules.

[45] Pierre de Voissanc.

De gueules, à la bande d'or accompagnée en pointe d'une étoile cométée de même; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant montant d'or.

[46] Pierre de Vesc, Ilme du nom, seigneur d'Anconne, sa famille a fourni douze branches. Il était fils de Rostaing de Vesc, seigneur de Montjoux, et de Delphine Arnaud. Étienne fut sénéchal de Beaucaire, sous Louis XI.

Pallé d'argent et d'azur de six pièces; au chef d'or.

[47] Antoine d'Arzac, fils de Simon et de Marie de la Chapelle. Il fut père de Humbert et de Jacques.

D'argent, à trois bandes de gueules; au chef d'or chargé d'un aigle de sable.

[48] Antoine Blanc de la Côte Saint-André, anobli par Charles VIII. Branche tombée en quenouille.

Ecartelé en sautoir d'argent et d'azur.

Supports et Cimier: Des Hermines.

Devise: SINE MACULA.

[49] Hugues de Monts fut marié deux fois: 1° avec Isabeau Rabot, 2° avec Michelle d'Urre: il combattit et se distingua aux guerres d'Italie. Il testa le 24 février 1521.

Bandé d'or et de sable de dix pièces.

[50] Etienne de Poisieu, seigneur de Septême, Hauterives et autres places. Conseiller et chambellan du roi, bailli des montagnes du Dauphiné. Il acquit beaucoup de réputation contre le duc de Bourgogne.

De gueules, à deux chevrons d'argent surmontés d'une fasce en devise de même.

[51] Ferrand de Pracomtal (*de Prato commitali*), seigneur d'Ancône, fils de Guichard et de Béatrix de La Roche.

D'or; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.

Devise: PARTOUT VIT ANCONNE.

[52] Guigues de Guiffrey, dit le chevalier de Boutières; d'abord archer dans la compagnie de Bayard; devint lieutenant général de l'ordre du roi, gouverneur de Turin, commanda en Italie et se couvrit de gloire aux batailles de Pavie et de Cérisesoles.

D'or, à la bande de gueules, chargée d'un griffon d'argent, becqué et onglé de sable.

Devise: HUC QUID OBSTAT.

[53] Barachin Alleman, seigneur de Rochechinard, dans le château duquel le prince Zizim fut interné pendant plus d'une année. Il acquit, le 21 mai, 1484, le château et le mandement de Dampiezieu. Il servit en Italie et mourut dans Navarre qu'assiégeait Ludovic Sforce. Il ne fut point marié. La famille Alleman était très ancienne, très nombreuse et très unie, d'où le dicton: *Gare la queue des Alleman!*

De gueules, semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent brochante sur le tout.

Devise: TOT IN CORDE QUOT IN ARMIS.

[54] Gabriel de Grolée, seigneur de Viriville, famille originaire du Bugey. Elle a fourni de nombreuses branches. André, seigneur de Leyssins, signa pour Imbert de Baternay, le 31 janvier 1488, la prise de possession du château d'Anthon.

Gironné d'or et de sable de huit pièces.

Cimier: une queue de paon.

Supports: deux anges au naturel.

[55] Antoine de Bocsozel, seigneur de Chastelard. Berton était gouverneur de la ville de Romans en 1466. Il fut accusé de malversations dans l'exercice de ses fonctions. Peyraud de Chastelard, à l'âge de 25 ans, paya de sa tête son amour pour la reine Marie Stuart.

D'or, échiqueté d'argent et d'azur de deux traits.

Devise: QUOY QU'IL ADVIENNE.

[56] François de Langon, d'une famille de Saint-Marcellin.

De gueules, à la tour d'argent crénelée de quatre pièces, maçonnée, fenestrée et portillée de sable.

[57] Aymon de Salvaing, seigneur de Boissieux; famille dont Vulson de la Colombières a donné une généalogie qui a été réfutée par M. Alfred de Terrebonne.

De l'Empire, à la bordure de France.

Cimier: une aigle naissante d'or, à deux têtes.

Devise: À SALVAING LE PLUS GORGIAS.--QUE NE FERAI-JE POUR ELLE.

[58] François de Sassenage, surnommé le *Petit Bayard*. Il n'eut point d'enfant d'Hélène de Sassenage, fille d'André, seigneur de Montrigaud.

Mêmes armes et même cimier que son frère Louis.

[59] Hector de Montaynar, fils de Raymond, lieutenant au gouvernement de Dauphiné en 1493. Il fut ensuite chambellan du roi et gouverneur du comté et de la ville d'Asti. Il épousa Marguerite, fille légitime du marquis de Montferrat. Il fut assassiné à Milan par le marquis de Ceva.

De vair; au chef de gueules chargé d'un lion issant d'or.

Devise: PRO DEO, FIDE ET REGE.

Cri: Plutost mourir.

[60] Claude Falcoz était mistral de Vourey, en 1486.

D'azur, au faucon d'argent, les gets et les sonnettes de même.

Devises: AD QUID VENISTI? SEMPER IN ALTUM.

[61] Claude de Chastelard combattit à la bataille de Montlhéry, en 1465.

D'or, à trois chevrons d'azur.

[62] Guillaume de Virieu, seigneur de Pupetières, épousa en premières noces Renaude de Garadeul de l'Écline et en seconde noces (1484) Louise de Louvat de Luppé. Il eut de ces deux alliances trois fils et deux filles; entre autres Guillaume qui combattit à Fornoue en 1495 et qui testa en 1519.

De gueules, à trois vires d'argent.

Devise: VIRESCIT VULNERE VIRTUS ET SINE FINE.

[63] Antoine Vachon combattit aux batailles de Ravennes et de Marignan.

De sable, à la vache passante d'or.

Devises: SOLERTI SIMPLICITATE.--IN MELIUS.

[64] Louis de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, combattit à Marignan en 1515 et fut fait prisonnier à la bataille de Pavie en 1524.

De sinople, au cygne d'argent, becqué et membré d'or.

[65] Antoine de Montchenu, fils de Falques et de Paule de Bressieu et frère de Georgette qui fut la femme d'Imbert de Baternay, chambellan et conseiller de Louis XI. Il était bailli du Viennois et du Valentinois. Il allait bientôt se marier dans la ville de Romans avec Louise de Clermont, fille du baron et vicomte Antoine de Clermont et de Françoise de Sassenage. C'est à l'occasion de ce prochain mariage qu'il donna le tournoi qui fait le sujet de ce récit. Il fut tué à la bataille de Verneuil en 1524. C'était, disent ses contemporains, un homme de grande mine et de beaucoup d'esprit.

De gueules, à la bande engrelée d'or.

Devise: LA DROITE VOYE.

[66] Philibert de Clermont, seigneur de Montoison, l'un des plus vaillants hommes de son siècle, combattit longtemps en Italie et y mourut étant chevalier de l'Ordre du roi. Il s'était marié avec une demoiselle de Dreux, dont il n'eut pas d'enfant. Sa famille lui doit cette honorable devise: À LA RESCOUSSE MONTOISON! Souvenir de l'appel que lui fit Charles VIII sur le champ de bataille de Fornoue en 1495, où il courait le danger d'être fait prisonnier.

De gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir.

[67] Claude de Béranger, seigneur du Gua.

Gironné d'or et de gueules.

[68] Christophe Adhémar, baron de la Garde; famille tombée en quenouille par deux filles.

D'azur, à trois bandes d'or.

[69] Pierre de la Baume, seigneur de Suze-la-Rousse, famille fondue dans celle des Isnards.

D'or, à trois chevrons de sable; au chef d'azur chargé d'un lion naissant de sable couronné d'or.

Devise: DULCE ET DECORUM EST.

[70] Claude de la Poype, seigneur de Serrières, et Claude de La Poype de la branche de Saint-Jullin, combattirent en Provence contre Charles-Quint.

De gueules, à la fasce d'argent.

[71] Aymon de la Balme, seigneur de Montchallin.

De gueules, à trois pals d'or à la bande de sable, brochant sur le tout.

Devise: ÉTERNITÉ.

[72] Jacques de Montbel, seigneur d'Entremont et de Delomieu. Il avait été dépossédé de ces terres qui lui furent rendues en 1499, en récompense de ses services.

D'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules; à la bande composée d'hermines et de gueules de six pièces.

Cimier: un aigle d'argent.

Supports: deux lions.

[73] Georges de Beaumont, seigneur des Adrets, fils de Jacques et père du fameux François de Beaumont des Adrets, qui s'est acquis par sa cruauté une triste célébrité dans les guerres de religion.

De gueules, à la fasce d'argent chargée de trois fleurs de lis d'azur.

Devise: IMPAVIDUM FERIENT RUINAE.

[74] Jacques de Brunier, seigneur de Larnage: marié en 1503 avec Catherine Adhémar, dame d'Aps et de Marsanne.

D'azur, à la bande et au chef d'or.

[75] André Bouvier, fils de Ponçon, d'une famille des environs de Romans qui a fourni deux branches, celles des Chabert et de Momtmeyran, et deux capitaines huguenots qui guerroyèrent dans le Royans.

De gueules, à trois rencontres de taureaux d'or, panachés de même.

[76] Aymar de Lers, seigneur d'Aubenas, famille originaire de Crest.

D'azur, au sautoir d'or, cantonné en chef d'un croissant de même et de trois roses d'argent aux autres cantons.

[77] Guy de Sautereau, fils de François et d'Anne Gandelin, lieutenant de la viguerie de Marseille en 1470: échanson du roi de Sicile, capitaine pour le pape de la porte Saint-Lazare d'Avignon en 1476. Il fut marié trois fois et eut sept enfants. Il se signala à Fornoue en 1495 et testa en 1518 et 1529.

D'azur, à la croix d'or cantonnée de quatre éperviers d'argent, aux gets et sonnettes d'or.

[78] André de Claveyson, de la famille de Claveyson-Hostun de Romans, châtelain et juge de Chabeuil en 1483. À la tête de la noblesse et des vassaux des environs, il reprit le château d'Étoile sur Salazar de Lastic.

De gueules, à la bande d'or, chargée de trois clefs de sable.

Devise: COELORUM CRUX MIHI CLAVIS ERIT.

[79] Guillaume de Fassion, sieur de Mantonne. La principale branche de cette famille habitait Roybon.

De gueules, à la croix d'or cantonnée en chef de deux étoiles de même et en pointe de deux roses d'argent.

Devise: FULGET ET FLORET.

[80] Hugues de Maugiron, seigneur d'Ampuis, le seul de ce nom. Il épousa Anne Robe, dont il eut François, seigneur de Leyssins, qui, le 31 janvier 1488, signa la mise en possession d'Imbert de Baternay du château d'Anthon. C'est sans doute Guy, lieutenant en Dauphiné, qui combattit à Marnhan.

Gironné d'argent et de sable de six pièces.

Devise: INFRINGIT SOLIDO.

[81] Guy ou Guigues de Loras, fils d'Antoine, seigneur de la maison forte de Loras, testa en 1501. Il avait épousé Claudine Bottu.

De gueules, à la fasce lozangée d'or et d'azur.

Devise: UN JOUR L'AURAS.

[82] Raymon de Chissé, Aymon ou Ennemond, famille qui a donné quatre évêques de Grenoble.

Parti d'or et de gueules, au lion de sable armé et lampassé de gueules brochant sur le tout.

[83] Pierre de Manissy, d'une famille romanaise. À l'époque du tournoi, les Manissy étaient marchands. Ils ont fini dans la branche des Ferrières dont plusieurs membres ont été conseillers au parlement de Grenoble.

De gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir, l'anneau tortillé de quatre pièces, brisé en chef d'une étoile d'or.

[84] Jean de Marcel de Blain, du lieu de Marsanne, fut anobli en 1493 par le Dauphin.

D'argent, à la bande de gueules chargée de trois croissants d'argent.

[85] Claude de Tivoley parut aux guerres d'Italie. Il existait une maison-forte de Tivoley sur la seigneurie de Miribel qui appartenait au siècle dernier à la famille de Jomaron.

De gueules, à la bande d'or, chargée de trois losanges demi de sable.

[86] Antoine de Lestang, frère de Bernard de Murat et d'Antoinette de Quincieu. Il fut écuyer du roi de Navarre, puis gentilhomme de François Ier.

D'azur, à trois fasces murillées d'argent, maçonnées de sable, ouvertes au milieu d'une porte.

[87] Imbert de Murinais, de St-Jean-de-Jérusalem, d'une branche de la famille du Puy-Montbrun. Humbert de Murinais, fils de Ferrand et de Marguerite de Beauvoir et marié à Marguerite d'Hières, commandait 300 hommes à Pavie.

De gueules, au lion d'or.

[88] Antoine d'Urre-Cornillon, seigneur du Puy-Saint-Martin, d'une famille divisée en onze branches. Il fut présent à la bataille de Marignan. Il avait épousé Alix de Cornillon, dame de la Baume, d'où Claude d'Urre qui fut gentilhomme du roi et gouverneur de Gênes.

D'argent, à la bande de gueules, chargée en chef d'une étoile du champ.

Devise: EN TOUS LIEUX, À TOUTE HEURE.

[89] Pierre Coste était eu 1484 officier de la Monnaie de Romans. Il figure en si noble compagnie à cause d'un de ses descendants, Jacques Coste, comte de Charmes, qui était du temps de Guy Allard président au parlement.

De gueules, à trois côtes ou bandes d'argent.

[90] Jean Grimaud, écuyer, combattit en 1495, à la bataille de Fornoue. Il épousa Catherine Coet de Bouqueron, dont il eut un fils, Jean Ilme du nom.

D'azur, à trois têtes de chameaux d'or, accolées de sable et clarinées d'azur.

[91] Pierre de Colomb, famille de la Côte Saint-André.

Tiercé en fasce de gueules d'or et de sable, l'or chargé de trois colombes d'azur, perles en merlettes, becquées de gueules.

[92] Jean Rigaud. Il y a eu, de 1300 à 1500, six Jean Rigaud. Celui-ci, IVe du nom, fut maître d'hôtel du roi Louis XI.

D'azur, à la bande d'or, accompagnée de six lozanges de même.

[93] Charles Alleman s'intéressa en faveur de Zizim auprès du pape, Il vint le voir en Auvergne. Ensuite il habita Saint-Gilles en Languedoc dont le grand prieuré lui avait été donné. Il fit présent au grand maître de Rhôdes de quatre canons et laissa à l'Ordre, par son testament, une somme de 9,000 livres.

[94] Voyez la note D.

[95] Le 5 mai 1493, ce même pape avait fait dans Rome une procession pittoresque: en tête marchait la croix, accompagnée à droite, par le Sultan Djem, à gauche, par César, cardinal de Valence, habillé en Turc.

[96] Les héroïnes du roman de Guy Allard étaient toutes de si séduisantes et incomparables beautés, que les hommes les adoraient et que des femmes aussi en étaient éprises: passion anormale, renouvelée des grecques et qu'on retrouve dans les poésies de Bierris de Romans, femme troubadour du XIIe siècle.

[97] Voy. *Ymbert de Baternay*, par Bernard de Mandrot. 1886.

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK UN TOURNOI À
ROMANS EN 1484 ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with

almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form,

including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.

- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE

FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any

volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg

Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate.

Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.